

CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE REZE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 1980

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Loire-Atlantique - Arrondissement de Nantes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE REZÉ

SÉANCE PUBLIQUE DU : 5 septembre 1980

Nombre d'Élus au Conseil Municipal : 30

Nombre de Conseillers en exercice : 30

L'an mil neuf cent quatre vingt,

Le cinq septembre, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal de REZE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. FLOCH, Maire, suivant convocation faite le 29 août 1980.

ETAIENT PRESENTS :

M. FLOCH, Maire,

M.M. COUTANT, JORAND, CONCHAUDRON, PAPIN, RETIERE, MARIEL, QUEBAUD, GUILLOU, Adjoints,

M. HOCHARD, Adjoint Délégué,

M.M. BARAUD, BASTARD, Mme BLANDIN, M.M. BREMONT, BROCHU, BROSSAUD, CAILLEAU, Mmes JUHEL, LEPRETRE-EDOM, M.M. LOUET, MORIN, PINTAUD, SAILLANT, TREBERNE, VANEECKE, BEDEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : (mais ayant donné procuration pour voter en son nom à un collègue du Conseil).

Mme QUILLAUD, Adjointe,

Melle CHARPENTIER, M. HIMENE, Conseillers Municipaux.

ABSENT :

M. PRIN, Conseiller Municipal.

M. LOUET Raymond, Conseiller Municipal, a été élu Secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Fourniture de fuel-oil domestique destiné au chauffage des bâtiments communaux pour la saison de chauffe 1980-1981.
05. SEP. 1980

M. PAPIN donne lecture de l'exposé suivant :

L'arrêté interministériel du 27 juin 1980 (Journal Officiel du 29 juin 1980), la circulaire du 15 juillet 1980 publiée au Journal Officiel du 20 juillet 1980 - Economie, ont fixé les règles de distribution du fuel-oil domestique pour l'approvisionnement des services publics pour la période du 1er juillet 1980 au 30 juin 1981.

Les instructions précisent notamment que les acheteurs publics doivent recourir dans les plus brefs délais à une consultation sous forme de procédure d'adjudication ou d'appel d'offres.

Il convient donc de déterminer d'urgence la procédure à retenir.

Dans ces conditions, il apparaît nécessaire de choisir de procédure de mise en concurrence des fournisseurs conforme aux directives ministérielles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code des Communes,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu l'arrêté du Ministre du Budget publié au Journal Officiel du 29 juin 1980,
Vu la circulaire d'application parue au Journal Officiel du 20 juillet 1980,
Considérant la nécessité de recourir à la procédure de mise en concurrence par contrat écrit,
Considérant l'urgence,

DELIBERE A l'unanimité

- 1) Décide d'utiliser la procédure de l'appel d'offres "ouvert" pour l'achat de fuel oil domestique destiné aux bâtiments communaux pour la saison de chauffe 1980-1981 (période du 1.7.1980 au 30.6.1981),
- 2) Autorise le Maire à lancer ledit appel d'offres dès que possible en utilisant la procédure d'urgence réduisant à 10 jours le délai de réception des offres, conformément aux dispositions prévues par les articles 86, 94, 283 et 296 du Code des Marchés Publics,
- 3) Indique que la dépense relative au marché de fuel précité fait l'objet d'une inscription au budget primitif 1980 - Chapitre 932 "Ensembles immobiliers".
Sous - chapitre 932-21 pour l'Hôtel de Ville
Sous - chapitre 932-22 pour divers bâtiments
Sous - chapitre 932-23 pour les écoles.
Article 604 : combustibles.

FAIT A REZE LES NANTES, le 5 septembre 1980



LE MAIRE

J. FLOCH

